

Charte éthique de l'Institut IDEAS

Notre Vision

Convaincu de l'enjeu de faire vivre une culture de l'altérité, du partage et de la solidarité, l'Institut IDEAS porte un projet d'intérêt général et agit pour faire reconnaître le rôle essentiel des associations, fondations et fonds de dotation dans notre société.

Notre Mission

Par l'éducation, la recherche et la formation, l'institut IDEAS agit pour renforcer la qualité, la pérennité et la capacité de mobilisation des organismes sans but lucratif (OSBL), au service de l'intérêt général.

L'institut a pour objet principal l'éducation à la bonne gouvernance des acteurs associatifs et fondateurs. IDEAS initie, met en œuvre et diffuse des actions à caractère éducatif pour faire progresser le bien commun.

En accompagnant bénévolement les organismes sans but lucratif dans les domaines de la gouvernance, de la gestion, l'évaluation, la mesure d'impact social et de la responsabilité sociétale, IDEAS s'inscrit dans une démarche de recherche-action qui consiste à mener en parallèle l'acquisition de connaissances scientifiques et des actions concrètes et transformatrices sur le terrain.

L'institut IDEAS développe ainsi une activité éducative de recherche et de production de connaissances spécifiques, en convergence avec les attentes de la recherche académique, des financeurs, publics et privés, et de l'ensemble des parties prenantes.

IDEAS a pour ambition de rendre ces connaissances accessibles au plus grand nombre pour contribuer au développement des actions de solidarité et de la philanthropie.

Nos Valeurs

L'institut IDEAS, organisme indépendant, apolitique et non-confessionnel, veille dans l'exercice de sa mission au respect des valeurs de solidarité et d'éthique, en s'appuyant sur le principe de professionnalisme.

L'esprit de solidarité inspire l'action développée par IDEAS qui se place au service des personnes démunies, des droits humains, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la culture, du développement économique social et solidaire.

L'éthique qui guide la mission de l'institut IDEAS intègre notamment les principes suivants : intégrité, impartialité, respect, compétence et loyauté.

Ces valeurs sont au cœur de l'engagement et de l'action de toute personne, bénévole, membre, dirigeant ou salarié qui contribue à ses missions.

Les fondements de l'éthique de l'Institut IDEAS

- ***L'indépendance de l'Institut***

Indépendance de la gouvernance de l'institut vis-à-vis des organismes sans but lucratif :

Les associations, fondations et fonds de dotation accompagnés ne peuvent être membres de l'Institut IDEAS et ne lui versent pas de cotisation.

L'institut s'appuie cependant sur leur expertise au travers des travaux du comité Expert et par leur consultation régulière.

Indépendance financière vis-à-vis des organismes accompagnés :

Les ressources financières de l'institut proviennent majoritairement :

- des cotisations de ses membres fondateurs,
- de subventions publiques,
- du mécénat.

L'institut propose aux organismes accompagnés de faire un don en soutien au développement de sa mission. Ce don, dont le montant est libre, est réalisé sur la base du volontariat. Il n'a aucune incidence sur la démarche d'accompagnement et sur l'octroi du Label.

L'institut IDEAS veille à la diversification de son modèle économique pour assurer sa liberté d'action.

Indépendance du Comité Label : Le Comité Label chargé de décerner le Label IDEAS, est une instance autonome et pleinement souveraine. Constitué de personnalités issues de toutes les parties prenantes d'IDEAS, il dispose d'une vision large et diversifiée des enjeux de chacune d'entre elles. La décision d'attribution du Label prend en considération les progrès réalisés au cours de la mission d'accompagnement et s'appuie sur les résultats du contrôle effectué par des professionnels indépendants.

- ***La légitimité issue de l'expertise de ses parties prenantes***

IDEAS appuie sa démarche sur une vision plurielle et sur l'expertise offerte par :

- ses **partenaires fondateurs**, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables (CNOEC) et la Caisse des Dépôts,
- les **conseillers bénévoles** aux compétences riches et complémentaires,
- le **Comité Expert** qui conçoit et actualise le Guide IDEAS des Bonnes Pratiques, constitué de personnalités qualifiées, y compris d'associations ou fondations labellisées afin de prendre en compte le retour d'expérience de la mise en œuvre du Guide des bonnes pratiques,
- le **Comité Label** qui délivre le Label qui atteste de la mise en œuvre par les organismes concernés des bonnes pratiques IDEAS.

Les différents comités s'assurent de la pluralité des compétences réunies en leur sein et de la représentation des différentes parties prenantes de l'institut, philanthropes et financeurs, associations, fondations et fonds de dotation, experts du secteur non lucratif.

- **La prévention des conflits d'intérêt**

Les administrateurs communiquent annuellement à l'institut la liste de toute autre entité dans laquelle ils exercent des fonctions d'administration ou de direction.

De même, pour prévenir toute situation pouvant créer un conflit d'intérêt, les membres, les bénévoles et les salariés d'IDEAS doivent informer le délégué général des intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir vis-à-vis d'un organisme accompagné, d'un partenaire, d'un financeur ou d'un fournisseur. Ils ne prennent pas part à une décision présentant un risque de conflit d'intérêts.

- **Le droit d'alerte**

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les membres, les bénévoles et les salariés, signalent sans délai au Conseil d'Administration toute infraction légale ou tout manquement aux règles de la présente charte d'éthique. Cette disposition est également ouverte à toute personne extérieure à l'Institut.

Le Conseil d'Administration confie au Comité Audit le soin d'analyser la situation et de lui remettre ses conclusions et recommandations en vue de prendre les mesures nécessaires et de réduire ou éliminer le risque encouru.

- **La protection des données**

Pour les catégories de personnes dont les données personnelles sont collectées et traitées, l'institut s'engage, dans le cadre de la réglementation en cours, à mettre en œuvre des standards élevés de protection des données.

- **Le respect de l'environnement**

L'institut s'engage à veiller à la protection de l'environnement dans le cadre de ses missions. Il respecte l'ensemble des dispositions et réglementations applicables en matière environnementale et encourage la sobriété numérique.

Les relations entre l'institut IDEAS et ses parties prenantes

L'institut IDEAS entretient avec toutes ses parties prenantes des relations placées sous le signe de la transparence, de l'équité et de la bienveillance.

Il assure une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.

Il veille à formaliser les relations avec ses parties prenantes et à décrire les engagements réciproques vis-à-vis d'elles.

Toutes les parties prenantes de l'institut s'obligent à respecter le principe d'indépendance de l'institut et notamment, l'indépendance vis-à-vis des organismes accompagnés par IDEAS, en prévenant et en évitant toute situation pouvant créer un conflit d'intérêt avec l'Institut.

- **Les organismes sans but lucratif (OSBL)**

La démarche de l'Institut IDEAS s'adresse à toutes les associations, fondations et fonds de dotation, à l'exclusion de ceux qui ont pour objet principal ou activité dominante la promotion d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

L'institut IDEAS s'engage vis-à-vis des organismes sans but lucratif à :

- la confidentialité
- la mise en œuvre d'un accompagnement par des personnes qualifiées, formées aux bonnes pratiques.

La démarche proposée s'inscrit dans le respect des spécificités des organismes.

- **Les financeurs privés et publics accompagnés par IDEAS**

IDEAS s'engage auprès des financeurs à les accompagner dans leur démarche de financement des OSBL de manière à les aider à répondre à leurs objectifs, en leur apportant une information éclairée et transparente.

Les missions réalisées par IDEAS sont réalisées en toute indépendance et s'appuie sur son expertise et sa méthodologie.

- **Les membres de l'institut IDEAS**

L'association se compose de membres, personnes physiques et morales, regroupés dans les Collèges suivants qui adhèrent formellement à cette charte éthique : Membres Fondateurs, Personnalités qualifiées, Bénévoles, Membres d'honneur, Membres associés.

- **Les bénévoles**

Tout bénévole se voit remettre la présente charte éthique ainsi que la Charte du bénévolat auxquelles il doit adhérer formellement.

La charte du bénévolat définit le cadre des relations et les engagements réciproques entre l'institut IDEAS et le bénévole.

IDEAS s'engage à former les bénévoles, et à les accompagner pour les aider à s'impliquer et à s'épanouir au sein de l'équipe

- **Les salariés**

Tout salarié se voit remettre la présente charte éthique annexée à son contrat de travail et à laquelle il doit adhérer formellement.

IDEAS s'engage à veiller à la bonne implication du salarié et à son épanouissement au sein de l'équipe. L'institut assure un environnement de travail favorable au développement des talents et des compétences.

Ces dispositions s'appliquent également aux personnes en mécénat de compétences, aux stagiaires et à toute autre personne rémunérée par l'institut IDEAS.

- ***Les partenaires et les financeurs de l'institut IDEAS***

Il s'agit :

- des partenaires d'IDEAS qui participent à son financement ou son développement par des dons financiers ou une mise à disposition de ressources matérielles ou humaines (mécénat de compétence, détachement, expertise ... etc.)
- des partenaires d'IDEAS qui peuvent apporter un soutien, une aide, une expertise à la mise en œuvre et au développement de sa mission
- des institutions du contrôle et de l'audit qui sont les garants indépendants du respect des bonnes pratiques
- des fournisseurs

L'institut s'engage à formaliser les relations avec ses partenaires et ses financeurs au travers d'un document qui précise les engagements réciproques au bénéfice de l'action conduite avec le partenaire.

En portant à leur connaissance la présente charte éthique, l'institut assure auprès d'eux sa volonté de rester pleinement souverain et indépendant.

La présente charte éthique est portée à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes de l'institut IDEAS qui sont invitées à en respecter les valeurs et les principes.